

SOUTENIR

VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

UN GUIDE S'ADRESSANT AUX PARENTS, AUX TUTEURS ET AUX AIDANTS

qui souhaitent soutenir leurs jeunes trans, intersexes, bispirituels ou
de genre divers dans le système éducatif de l'Ontario >



DROIT D'AUTEUR ET RECONNAISSANCE

Ce document a été financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Toutefois, veuillez noter que les opinions et les commentaires qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Les informations contenues dans ce document sont valides à la date de publication. Veuillez consulter une documentation adéquate ou un professionnel du domaine juridique pour obtenir les informations les plus à jour.

Si vous citez ce document, nous vous recommandons de le faire dans la forme suivante : Fonds Égale Canada pour les droits de la personne. Pour aider votre enfant de genre divers : un guide s'adressant aux parents, aux tuteurs et aux aidants qui veulent venir en aide à leurs jeunes transgenres, intersexes, bispirituels ou de genre divers dans le système d'éducation de l'Ontario.

© Copyright 2017, Fonds Égale Canada pour les droits de la personne. Tous droits réservés. La permission de reproduire ce document peut être accordée sur demande.

TABLE DES

MATIÈRES

1. WELCOME	4	4. COMPRENDRE LES ENJEUX	16
2. INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE GENRE	5	Espaces genrés	18
Introduction aux notions	6	Nom et pronoms choisis	20
Déconstruction des idées préconçues	8	Systèmes de données et confidentialité	22
3. LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE ET LES DROITS DES ÉTUDIANTS DE GENRE DIVERS	10	Discrimination et harcèlement : entre enseignant.es et élèves	24
Fédéral	12	Discrimination et harcèlement : entre élèves	27
Provincial	12	Éducation physique et activités sportives	29
Conseil scolaire	13	Gestion des divulgations	32
Établissements scolaires	15	5. LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION	34
		Liste pour les prochaines étapes	35
		Introduction à plan de soutien à l'affirmation de genre	37
		Modèle pour prendre de décisions	39
		Bulletin de l'inclusion de divers genres	44
		6. RÉFÉRENCES	49



BIENVENUE!

VOUS LISEZ CE GUIDE? VOUS ÊTES GÉNIAL!

Vous commencez à vous familiariser avec l'identité et l'expression de genre de votre enfant.

Il se peut que vous vous sentiez déconcerté d'apprendre l'identité de votre enfant, de même que par les informations que vous aurez besoin de connaître pour soutenir votre jeune dans le système scolaire de l'Ontario. Il est possible que vous en sentez surpris, frustré ou déçu. Heureusement, vous n'êtes pas seul.

Le présent document s'adresse aux parents des jeunes trans, intersexes, bispirituel.le.s ou de genre divers de l'Ontario. Son but est de les aider à mieux comprendre, guider et soutenir leurs jeunes dans leur parcours scolaire.

Pour les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers, l'école peut devenir un endroit difficile, voire écrasant. En plus de devoir découvrir leurs propres identités, de se fixer des objectifs et de gérer le stress quotidien de la vie scolaire comme le font leurs camarades hétérosexuels, ces jeunes rencontrent des difficultés qu'ils sont peut-être seuls à subir.

Heureusement, beaucoup de progrès a été accompli quant à l'amélioration de la vie scolaire des jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers. Grâce à des lois fédérales et provinciales, à des politiques internes et à des procédures qui guident les enseignants et les administrations scolaires, bon nombre d'outils d'aide aux enfants en transition sont en place dans les écoles. Il arrive que l'information à ce sujet soit difficile à trouver; parfois, un outil d'aide qui serait pourtant essentiel n'existe tout simplement pas.

Ce guide vous aidera à comprendre les responsabilités des administrations scolaires et des conseils scolaires. Il donnera aussi un aperçu des pratiques prometteuses pour bâtir des relations d'entraide entre le personnel de l'école, les parents et les élèves. Il vous montrera aussi comment devenir un artisan du changement proactif pour le bien de votre enfant.

Au fur et à mesure que vous passerez en revue ce document, vous aurez maintes occasions de vous éduquer, voire de vous rééduquer, sur la manière de collaborer avec l'école de votre enfant. Vous

lirez aussi les témoignages d'autres parents sur les mesures qu'ils ont prises pour gérer la situation en milieu scolaire. Des outils d'aide vous seront aussi proposés. Ils aideront vous et votre enfant à planifier sa transition à l'école ainsi qu'à maintenir une relation de soutien sûr entre vous et lui, lors de cette période où il apprendra à vivre sa vraie identité à l'école.

Avant d'entrer dans les détails, il est important de s'assurer d'être à jour sur les notions et les termes de base de l'identité et de l'expression de genre.



INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE GENRE

Si les notions d'identité de genre et d'expression de genre vous sont nouvelles, il est important de se familiariser avec la terminologie et de d'abord déconstruire quelques mythes.

INTRODUCTION AUX NOTIONS

Cette section sert d'introduction à un modèle qui vous aidera à distinguer les concepts et les relations entre le sexe assigné, l'identité de genre, l'expression de genre, et l'attirance (d'orientation sexuelle) d'une personne, ainsi que d'autres termes connexes qui donneront du contexte pour le reste du document. Suivra ensuite l'occasion d'aborder certains des mythes les plus répandus sur ces composants d'identité.



SEXE ASSIGNÉ À LA NAISSANCE :

La classification d'une personne comme sexe féminin, sexe masculin ou intersexué. D'habitude, le sexe assigné à la naissance se fonde sur un examen visuel des génitaux externes



EXPRESSION DE GENRE :

La manière dont le genre est communiqué aux autres par les vêtements, parole, gestes, coiffure, voix et/ou l'accentuation/diminution des caractéristiques physiques.



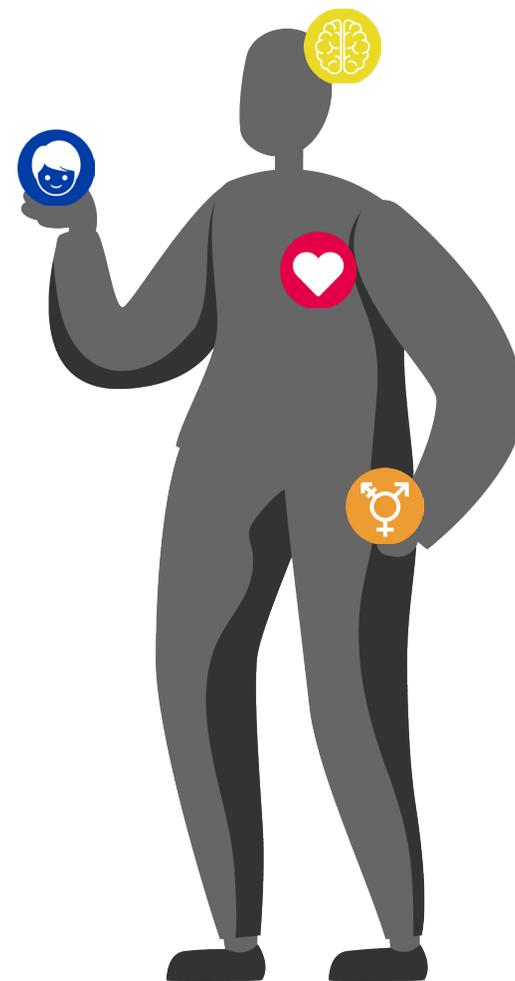
IDENTITÉ DE GENRE :

L'expérience interne et personnelle de genre. Ce n'est pas nécessairement visible aux autres et ne correspond pas toujours aux attentes sociales basées sur le sexe assigné.



ATTIRANCE :

Souvent appelé l'orientation sexuelle, l'attirance se réfère au potentiel d'une personne pour l'intérêt émotionnel, spirituel, intellectuel, intime, romantique, et/ou sexuel aux autres et peut influencer des aspects d'identité et/ou d'action d'une personne



CISGENRE (ADJ.) : Une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné à la naissance (ex. : un garçon cisgenre s'identifie comme mâle et a été assigné comme tel à la naissance).

GENRE DIVERS (AU) (ADJ.) :

Un terme générale pour les identités ou les expressions de genre qui diffèrent des attentes culturelles ou sociétales sur son sexe assigné. « Genre créatif » et « non conforme au genre » se disent aussi de ceux qui expriment leur identité de diverses manières. Ceux qui s'identifient comme personne de genre divers pourraient ou non s'identifie comme trans.

TRANSGENRE, TRANS (ADJ.) : Se dit d'une personne qui ne s'identifie pas à son sexe assigné à la naissance. Terme générique qui englobe un grand nombre d'identités et d'expressions de genre. Les personnes transgenres, tout comme les personnes cisgenres, peuvent s'identifier comme hétérosexuelles, homosexuelles, ou autre.

INTERSEXE (ADJ.) : Une personne dont les différences chromosomiques, hormonales ou des organes génitaux n'entrent pas dans la classification conventionnelle homme/femme. Certains peuvent se sentir stigmatisés en raison des diagnostics posés et des chirurgies et pharmacothérapies non consenties imposées chez les bébés, enfants et jeunes adultes. Certains d'entre eux ne sont pas diagnostiqués intersexes avant leur puberté.

BISPIRITUEL.LE (ADJ.) : Terme général utilisé par des personnes autochtones (Premiers Nations, Inuit, ou Métis) qui représente les identités dans les divers langues autochtones qui ne correspondent pas aux conceptions occidentales du genre binaire et de l'attirance hétérosexuelle. Le terme bispirituel. le affirme l'interdépendance de tous les aspects de l'identité – y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité. Ça peut être utilisé plutôt que ou en plus des termes lesbienne, gai.e, bisexuel.le, trans ou queer..

ALLIÉ.E (N.M, N.F.) : Une personne qui croit en la dignité et le respect de tous et qui défend activement les groupes victimes d'injustice sociale. Un allié ne s'identifie pas comme membre du groupe qu'il défend (ex. : une personne hétérosexuelle peut défendre les communautés homosexuelles; une personne lesbienne cisgenre peut défendre les communautés trans).

AFFIRMATION DE GENRE (V.) :

Une approche à l'équité, à l'inclusion et à la défense des personnes trans, non binaires et de genre non conforme qui est ancrée dans le principe que leurs identités, expériences et perspectives sont authentiques et doivent être validées, et que leur droit à la sécurité, au respect et à la reconnaissance ne dépend jamais de leur capacité à se conformer aux conventions, normes et stéréotypes de genre cissexistes.

MÉGENRAGE (V.) : Se référer à une personne comme si elle était d'un genre auquel elle ne s'identifie pas, ou la considérer comme telle.

Souvent, le mégenrage est accidentel. Toutefois cela peut être tout aussi invalidant pour la personne mégenrée. Les personnes qui ont des croyances ou attitudes cissexites mégenreront souvent les personnes trans de manière intentionnelle. Mégenrer une personne peut inclure l'utilisation de mauvais pronoms ou de salutations genrées (p. ex., monsieur, madame, les gars, les filles, mesdames), ou de titres genrés inappropriés (p. ex., M., Mlle ou Mme).

MORINOMER (V.) :

Le fait d'appeler une personne (trans, intersexe, bispirituelle ou de genre divers), intentionnellement ou non, par son nom donné à la naissance ou son ancien nom.

MICROAGGRESSION (N.F.): Discriminations quotidiennes subtiles et souvent non intentionnelles que subissent les personnes marginalisées au courant de leurs vies.

DÉCONSTRUCTION DES IDÉES PRÉCONÇUES

Maintenant que vous connaissez quelques notions de base qui seront traitées dans ce guide, nous partirons de certains de ces termes pour déconstruire certains mythes à propos de la diversité des genres.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 1

Les enfants qui n'ont pas encore atteint la puberté n'ont pas la capacité d'identifier leur propre genre.

FAIT N° 1

La recherche a montré que l'identité de genre, qu'elle soit cisgenre ou transgenre, se dévoile en moyenne entre l'âge de trois et cinq ans, voire à l'âge de deux ans dans certains cas (Ruble et coll., 2007; Boskey, 2014). La recherche soutient que lorsqu'un enfant articule de manière cohérente et insistante « je suis un garçon », « je suis une fille », « je suis les deux » ou « je ne suis ni l'un ni l'autre », il a l'âge de savoir à quel point ce qu'il dit est vrai pour lui, peu importe qu'il soit cisgenre ou trans. Être trans fait donc partie du sens inné de soi. Toutefois, l'environnement, selon qu'il est sécuritaire et favorable, peut influencer quelqu'un à accepter et à affirmer ou non sa vraie identité.

Cela dit, chaque expérience de développement de l'identité de genre est unique. Il arrive que certaines personnes découvrent leur identité à un

très jeune âge; d'autres ne disposeront peut-être pas du langage nécessaire pour exprimer leur sens du soi avant longtemps. Plusieurs facteurs environnementaux peuvent influencer la façon dont se déroule le développement de l'identité de genre. Chaque personne trans vit différemment la découverte de son corps, de son sexe assigné, des attentes sociales liées à son sexe et de son identité de genre. Ces différences ont une influence sur la façon dont chaque personne transgenre décide d'accepter son identité et d'entamer la transition.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 2

Trans, genre divers, gai.e, lesbienne : c'est toute la même chose.

FAIT N° 2

Bon nombre de personnes croient à tort que l'attirance (« l'orientation sexuelle »), et l'identité de genre sont la même puisqu'ils tombent tous les deux dans la classification 2S2SLGBTQII. L'attirance et l'identité de genre sont deux aspects différents de l'identité humaine et n'ont pas nécessairement de liens. Certaines peuvent s'identifier À LA FOIS

comme trans et gai. D'autres peuvent s'identifier comme trans et hétérosexuelle. Vous ne pouvez et ne devez surtout pas sauter aux conclusions quant à la manière dont votre enfant comprend et conçoit son attirance et son identité sexuelle : la manière dont il exprime son identité et son expression de genre se suffisent pas.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 3

On choisit d'être transgenre.

FAIT N° 3

Être cisgenre ou transgenre, ça ne se choisit pas. Votre enfant n'essaie pas d'être à la mode, de faire son rebelle ou de vous faire réagir. Tous les enfants, autant les cisgenres que les transgenres, sont nés avec ce sens inné d'identité de genre. Même si une personne ne décide pas d'être transgenres, elle peut choisir comment et jusqu'à point elle vivra son identité de genre de façon authentique.

Bien qu'il soit vrai que les expériences et les identités transgenres aient beaucoup gagné ces dernières années en visibilité dans les médias

DÉCONSTRUCTION DES IDÉES PRÉCONÇUES

traditionnels, probablement plus que jamais, il est important de se rappeler que ce n'est pas une « mode » ou une « gâterie pour la génération Y ». En réalité, la diversité des genres est aussi ancienne et universelle que l'humanité elle-même. Bien que les identités transgenres ne soient rien de nouveau, le langage dont nous disposons aujourd'hui pour traiter de cet aspect de la diversité humaine a énormément évolué, en grande partie grâce aux progrès accomplis par les mouvements des droits des trans.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 4

Un enfant qui n'entre pas dans les normes de genre dominantes, ou qui exprime son genre de façons uniques et créatives, démontre qu'il est trans ou qu'il s'identifiera plus tard comme tel.

FAIT N° 4

La mesure dans laquelle une personne se conforme aux normes de genre dominantes de la société représente son expression de genre, pas nécessairement son identité de genre. Par définition, l'expression de genre est la manière dont une personne extériorise et communique son

genre. L'identité de genre, quant à elle, est le genre qu'une personne ressent en elle-même.

Un enfant qui dit « je préfère les vêtements pour filles » et un autre qui déclare « je suis une fille » ne veulent pas dire la même chose. Encore là, un enfant qui demande « est-ce que je peux être un garçon pour aujourd'hui » et un autre qui déclare « je suis un garçon » ne veulent pas dire la même chose. Autant les enfants transgenres que les enfants cisgenres peuvent explorer leur façon de s'habiller et les modes d'expressions masculins ou féminins. Un enfant pourrait préférer les vêtements pour garçons, et cela n'aurait rien à voir avec son identité de genre. Toutefois, les enfants qui sont réellement transgenres présentent un besoin constant et insistant d'être reconnu pour ce qu'ils sont. Il est donc très important de les écouter attentivement lorsqu'ils vous parlent de leur genre.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 5

Toutes les personnes transgenres passent par un processus de transition dans lequel ils changent de nom, entreprennent de l'hormonothérapie et subissent des interventions chirurgicales.

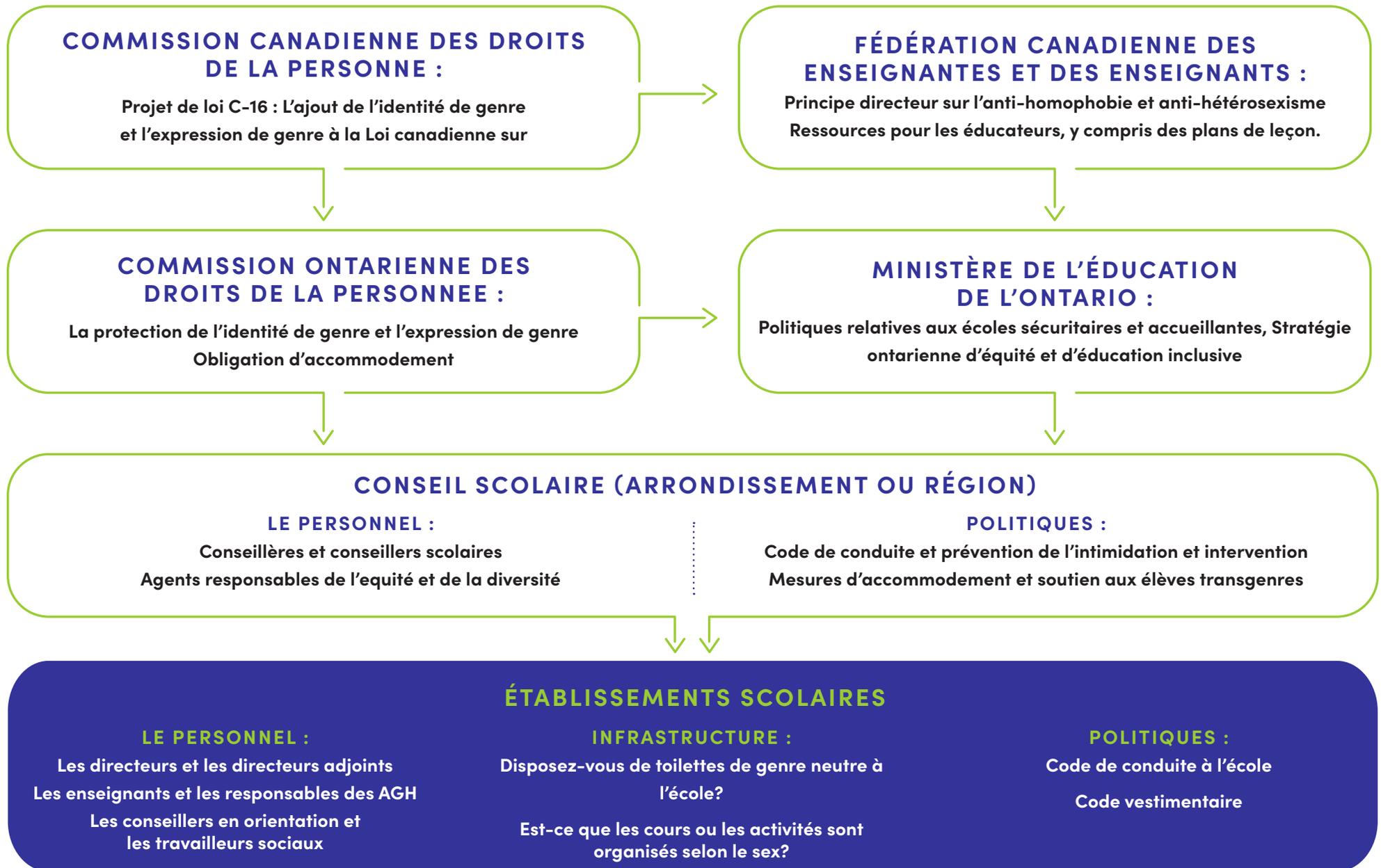
FAIT N° 5

Il n'existe pas qu'un seul processus de transition! Chaque processus de transition peut inclure des étapes différentes de nature sociale, juridique et médicale qui sont uniques à chaque personne trans. Le processus de transition est une période importante pour les personnes trans : il leur permet de déterminer ce qu'elles ont besoin pour affirmer le mieux leur identité de genre. Le processus peut comprendre de faire son « coming out » en tant que trans, de procéder à des changements juridiques relatifs à son identité (comme changer son nom ou son sexe désigné) ou de suivre des traitements hormonaux ou de subir des interventions chirurgicales. Or, pour être trans, il n'est absolument pas nécessaire de procéder aux modifications juridiques ou de subir des traitements médicaux. Changer de nom ou subir une intervention chirurgicale ne fait pas en sorte qu'une personne est plus ou moins trans.



LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE ET LES DROITS DES ÉTUDIANTS DE GENRE DIVERS

Renseignez-vous sur les droits et les politiques qui concernent les 2SLGBTQII2S. Inclut des ressources pédagogiques et de l'information pour mieux comprendre la protection de l'identité et de l'expression de genre.



FÉDÉRAL

PROJET DE LOI C-16

Le projet de loi C-16 vise à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inclure l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs protégés en vertu de cette loi.

Ce projet de loi vise aussi à modifier le Code criminel afin d'élargir la protection contre la propagande haineuse pour inclure les crimes motivés par des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LA LOI 16](#)

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme

Selon ce principe, les élèves, les membres du personnel et les parents faisant partie du système d'éducation ont :

- « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence;
- le droit d'être traités avec justice, équité et dignité;
- le droit à l'auto-identification et à la liberté d'expression;
- le droit d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse;
- le droit à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles);
- le droit de voir leur culture et leur communauté soutenues et valorisées. »

(Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 2004)

PROVINCIAL

COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

La Loi sur l'éducation

La Loi sur l'éducation est la grande politique globale énonçant les normes auxquelles chaque école bénéficiant de financement public doit adhérer. Les notes politiques qui s'appliquent le plus aux élèves trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers sont les suivantes : N° 119 : Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario; N° 128 : Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires; et N° 144 : Prévention de l'intimidation et intervention.

PROVINCIAL

Aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, il est **contraire à la loi** de harceler ou de discriminer quelqu'un sur la base de son identité de genre ou son expression de genre (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014).

Cela signifie que les prestataires de services (y compris les écoles et les enseignants) **sont tenus de tenir compte** des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. « Le manque d'accommodement peut entraîner un verdict de discrimination aux termes du Code » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 27).

Le Plan d'action pour l'équité en matière d'éducation (2017) veut que conseil scolaire ontarien financé par les fonds publics élabore, mette en œuvre et supervise une politique d'équité et d'éducation inclusive avant la fin de l'an 2020. Cette politique doit prendre en compte les motifs énumérés en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, afin de donner à tous les jeunes « le droit à l'auto-identification et à l'expression de leur identité sexuelle vécue dans le contexte de l'obtention de services d'éducation. » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p. 53). En vertu de la politique sur la promotion d'un climat scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant (2018), les conseils scolaires sont tenus d'intervenir en cas de comportements inappropriés à l'aide de politiques et de programmes, comme les alliances gaies-hétéro (AGH). Cet amendement offre une protection explicite supplémentaire aux élèves contre l'intimidation sur la base de leur identité de genre et de leur expression de genre. La loi 2012 pour des écoles tolérantes et les politiques relatives aux écoles sécuritaires et accueillantes oblige les écoles à intervenir en cas de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation.

CONSEIL SCOLAIRE (ARRONDISSEMENT OU RÉGION)

LE PERSONNEL

Conseillères et conseillers scolaires :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

POLITIQUES :

Chaque conseil scolaire est tenu d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser des politiques conformément à celles énoncées dans la Loi sur l'éducation. À tout le moins, ces politiques doivent comprendre un code de conduite et une politique de prévention de l'intimidation et d'intervention. De plus, le conseil scolaire de votre école a peut-être déjà mis en œuvre une politique d'accommodement pour les élèves et le personnel trans ou de genre divers.

CONSEIL SCOLAIRE (ARRONDISSEMENT OU RÉGION)

Les conseillères et conseillers scolaires sont élus par la population et ils sont les porte-parole de la communauté en matière d'éducation. « Le rôle des conseillères et conseillers scolaires est de mettre l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves et de participer à la prise de décisions avantageuses pour l'ensemble du conseil tout en représentant les intérêts des électeurs de leur secteur. Ils doivent aussi communiquer les points de vue et les décisions du conseil aux électeurs de leur secteur » (Ontario Public School Boards' Association, 2014).

AGENTS RESPONSABLES DE L'ÉQUITÉ ET DE LA DIVERSITÉ :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE \(ANGLAIS\)](#)

Certains conseils scolaires engagent du personnel dont la responsabilité est de promouvoir et d'assurer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les écoles. C'est parfois cette personne qui est responsable de la mise en œuvre des objectifs stratégiques énoncés dans la Politique d'équité et d'éducation inclusive du gouvernement de l'Ontario. De plus, certains conseils scolaires engagent du personnel pour faire la prévention de la violence basée sur le genre ou la promotion de l'inclusion de la diversité des genres. On peut citer l'exemple du Gender-Based Violence Prevention Office du Toronto District School Board.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES :

- Toronto District School Board : Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Independent/Non-Conforming Students and Staff

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF \(ANGLAIS\)](#)

- Durham District School Board : Supporting Our Transgender Students; and, Supporting Trans Students in Our Schools

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF \(ANGLAIS\)](#)

- Thames Valley District School Board : Guidelines for the Accommodation of Gender Diverse and Trans Students and Staff

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF \(ANGLAIS\)](#)

- Lakehead District School Board : Sexual Orientation and Gender Identity Policy

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF \(ANGLAIS\)](#)

- Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton : Gender Identity and Gender Expression Guide to Support Our Students

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

LE PERSONNEL :

Dans chaque école, des membres du personnel sont en position de pouvoir : ils exercent une influence sur les attitudes et les comportements quant à l'inclusion et à l'acceptation en milieu scolaire des jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers. Ces personnes ont une forte autorité dans le contexte du milieu scolaire. Elles peuvent donc être les plus puissants alliés qu'un élève puisse avoir.

Le personnel peut comprendre :

- Les directeurs et les directeurs adjoints
- Les enseignants (actuels ou anciens) ou les responsables des AGH
- Les conseillers en orientation et les travailleurs sociaux

INFRASTRUCTURE :

Les espaces genrés, comme les toilettes et les vestiaires, sont déterminés en fonction du point de la vue de l'école, des infrastructures préexistantes et des ressources financières. Par conséquent, toutes les écoles n'ont pas la même capacité de dégenrer les espaces traditionnellement genrés, notamment les toilettes, les vestiaires, les cours d'éducation physique et les activités parascolaires (ex. : les équipes sportives).

POLITIQUES :

Chaque école est tenue d'élaborer, d'appliquer et de superviser des politiques conformément à la Loi sur l'éducation et aux politiques de leur conseil scolaire respectif. À tout le moins, ces politiques doivent comprendre un code vestimentaire, un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et un code de conduite. Toutefois, le contenu de ces politiques peut grandement varier d'une école à l'autre. Mettre en œuvre un code vestimentaire dégenré, un code de conduite et un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation visant clairement à protéger l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle peut ajouter un niveau de sécurité supplémentaire pour les élèves trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES SCOLAIRES INCLUSIVES :

- Keith Wightman Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Elora Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Milliken Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Jean Little Public School Bullying Prevention and Intervention Plan

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Howick Central Public School Bullying Prevention and Intervention Plan

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF \(ANGLAIS\)](#)



COMPRENDRE LES ENJEUX

Maintenant que vous avez une idée des différentes politiques et institutions qui documentent les droits de votre enfant à l'école, nous explorerons certaines situations que d'autres parents ont déjà signalées comme potentiellement difficiles à gérer.

TABLE DES MATIÈRES

Pour chacune de ces situations, nous ferons des liens avec les droits de votre enfant dans le système scolaire, nous partagerons les témoignages et conseils d'autres parents et nous proposerons des solutions pour gérer ces situations.

Il est important de garder à l'esprit que chaque élève de genre divers vit son parcours scolaire et extra-scolaire selon son expérience individuelle. Donc, il se peut que certaines de ces situations ne s'appliquent pas à votre enfant. N'hésitez pas à sauter les sections qui ne concernent pas votre enfant.

Voici les sujets que nous explorerons dans cette section :

1. ESPACES GENRÉS	Passez à la page 18
2. NOM ET PRONOMS CHOISIS	Passez à la page 20
3. SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ	Passez à la page 22
4. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANT.ES ET ÉLÈVES	Passez à la page 24
5. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES	Passez à la page 27
6. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES	Passez à la page 29
7. GESTION DES DIVULGATIONS	Passez à la page 32

ESPACES GENRÉS

LE DÉFI :

Bon nombre d'écoles et d'établissements scolaires disposent d'espaces genrés, comme les toilettes et les vestiaires, c'est-à-dire divisés selon le binarisme homme-femme. Heureusement, certaines écoles ont vu la nécessité de disposer de toilettes et de vestiaires non genrés afin de répondre aux besoins des personnes de genre divers et d'autres qui ont des besoins particuliers.

Les espaces genrés peuvent être source d'anxiété pour ceux qui n'entrent pas dans le binarisme homme-femme (car aucun des deux choix n'affirme leur genre) ou pour ceux en processus de transition (qui voudraient bénéficier d'un peu plus d'intimité ou de discrétion). C'est pourquoi l'absence d'installations de genre neutre ou inclusives peut être problématique. La Commission ontarienne des droits de la personne reconnaît que « l'accès aux toilettes est un besoin physique de base qui constitue un élément fondamental de la dignité humaine de chacun » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 44)



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

« On a dû attendre très longtemps (18 mois) avant d'avoir accès à des toilettes universelles à l'école de mon enfant. »

« Malheureusement, le directeur de notre école n'était pas très familier avec la politique d'accommodement pour les personnes transgenres. Il restait flou quant au temps que cela prendrait pour que notre enfant ait accès à des toilettes de genre neutre ou à des toilettes privées. Alors, lorsqu'est venu le temps des inscriptions, nous avons pris le risque de choisir une autre école à l'extérieur de notre région, mais qui ne bronchait pas à nos demandes en matière d'accommodement et qui disposaient déjà de toilettes privées pour les élèves. Heureusement, il y avait un espace adapté pour notre enfant là-bas. »

« Nous avons besoin de bien plus de toilettes au genre neutre (il n'y en a actuellement qu'une dans l'immense bâtiment qui accueille nos deux écoles primaires et une école intermédiaire). »

« Les toilettes sont un réel problème : on ne dispose que de toilettes « pour filles » et de toilettes « pour garçons. Il serait bien d'avoir accès à des toilettes au genre neutre. »

« L'école a envoyé un message clair que c'était elle qui décidait quoi faire de ses toilettes. »

ESPACES GENRÉS

POLITIQUE ET LÉGISLATION :

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario ») instruit aux écoles de créer des politiques qui reflètent la législation et affirme le droit des élèves à l'auto-identification de genre et le droit **à l'accès aux espaces ségrégués (espaces genrés) en fonction de leur identité sexuelle vécue plutôt que de leur genre assigné à la naissance.**
- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour

CONSEILS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT : ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Y a-t-il déjà des installations de genre neutre?
- L'utilisation des toilettes du personnel est-elle une option?
- Y a-t-il des toilettes privées dont on pourrait changer le panneau pour un panneau au genre neutre?
- Est-il possible de changer les panneaux des installations genrées pour des panneaux de genre neutre?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que le conseil scolaire a mis en œuvre une politique d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique énonce quoi que ce soit à propos de l'accès à des installations de genre neutre?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails quant aux droits de votre enfant.

- En raison de l'attitude et des capacités diverses de chaque école, l'accès à des installations de genre neutre varie beaucoup d'une école à l'autre en Ontario.

RESSOURCES

Le conseil scolaire public d'Ottawa-Carleton a récemment annoncé que des toilettes de genre neutre seront aménagées dans une dizaine des écoles du district.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)



NOM ET PRONOMS CHOISIS

LE DÉFI

Certains jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers se donnent un nom et des pronoms différents de ceux qui leur ont été assignés à la naissance afin que leur nom reflète et affirme leur identité de genre. Cela peut prendre quelque temps avant que l'entourage de ceux-ci s'habitue au nouveau nom ou au nouveau prénom; il y aura inévitablement des erreurs de nom. Or, c'est la manière dont ces erreurs seront traitées qui donnera l'impression à votre enfant d'être soutenu dans l'affirmation de son genre.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« C'est une lutte difficile si aucun membre du conseil n'est de votre côté. Toutefois, avec cette politique en place, vous pouvez gagner, même si ça reste une bataille. »

« Les enseignants utilisent à répétition les mauvais pronoms. C'est un problème. Il est aussi arrivé qu'un enseignant en fasse tout un plat et ait attiré l'attention de toute la classe sur mon enfant. Elle ne voulait plus retourner à l'école après cela. Nous l'avons changée d'école. »

« L'école s'était montrée très accueillante. Ils ont immédiatement discuté avec les enseignants du nom et des pronoms appropriés pour mon enfant, ils lui ont aménagé une toilette et ils ont organisé une réunion avec l'agent de liaison 2SLGBTQI, ainsi qu'avec un travailleur social. »

« À l'école secondaire, les professeurs, malgré tous leurs efforts, avaient beaucoup de difficulté à s'adapter au nouveau nom et aux nouveaux pronoms de mon enfant après qu'il ait affirmé son identité. »



« La liste des choix de genre dans le formulaire d'enregistrement de l'école n'a jamais compris un « autre » ou un troisième choix. Nous devons ajouter nous-même le genre. »

NOM ET PRONOMS DE PRÉFÉRENCE >

NOM ET PRONOMS CHOISIS

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. Une des notions importantes de cette loi est la reconnaissance de l'identité sexuelle vécue par le respect des noms et des pronoms de préférence. Conformément au Code, « on devrait toujours respecter le choix d'une personne trans en matière de nom et de sexe au moment de l'aborder en personne, sans égard à ce qui figure sur ses documents d'identification. » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 42)
- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que la politique comprend des procédures ou des méthodes visant à adopter le nom ou les pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario») instruit aux conseils scolaires de développer, installer, et d'examiner des politiques d'équité et d'éducation inclusive, et que ces politiques doivent être détaillés et explicites quant aux motifs de discrimination illicite.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques

pourraient vous donner plus de détails sur les procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant.

RESSOURCES

- Pour obtenir plus d'informations et pour guider vos discussions avec votre enfant, allez à la section « ressource pour le plan de transition » à la p. 26.
- Pour de la documentation aidant à soutenir la formation des enseignants, allez à la p. 34.



SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

LE DÉFI

Bien que votre enfant ait pu affirmer socialement son nom, ses documents scolaires (y compris ses feuilles de présence, ses bulletins scolaires, ses tests de l'OQRE, la liste honorifique, etc.) référeront toujours à lui/elle par son ancien nom et les mauvais pronoms. Ce manque d'organisation peut mener votre enfant à se faire appeler par son ancien nom ou à se faire mégenrer, ce qui peut affecter son sentiment d'appartenance et compromettre sa vie privée.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS



« C'est étrange, ils n'ont pas changé son nom dans certains documents. Par exemple, les listes de l'école contiennent les noms assignés à la naissance, alors que c'est le nom de préférence qui apparaît sur les cartes étudiantes. Donc, au début de l'année scolaire, mon enfant se faisait appeler devant les autres élèves par son nom assigné à la naissance. »

« La plupart du temps, nous avons reçu le soutien nécessaire lorsque nous le demandions de façon individuelle. C'est ce qui est institutionnel qui pose problème : les tests provinciaux (les tests de 9e année de l'OQRE, les tests de compétences linguistiques en 10e année) sont envoyés avec le nom assigné à la naissance,

même lorsque l'enseignant réfère à l'élève par son nom de préférence dans les commentaires. Il faut toujours quelqu'un d'autre pour anticiper : par exemple, pour changer l'enveloppe du bulletin scolaire de notre enfant par une enveloppe vierge. Il est arrivé une année que mon fils soit appelé par son nom assigné à la naissance lors de la remise des bulletins. Heureusement, l'enseignant a été formidable : il a immédiatement reconnu son erreur et il s'est très bien repris. Nous nous sommes plaints du fait que les listes contiennent les noms assignés à la naissance. Or, pour les examens et les tests provinciaux, il est plus difficile d'amener des changements systémiques. Encore là, il faut quelqu'un d'autre pour réfléchir au problème et pour apporter certaines modifications. Nous ne pouvons pas toujours prévoir quand une autre situation semblable va arriver. Lorsque c'est prévisible, nous pouvons être proactifs, mais c'est un problème de ne pas savoir ce que nous ne savons pas. »

« Les politiques en places nous guident dans nos discussions avec les cadres scolaires et nous aident à rédiger des demandes de modifications dans le DSO (Dossier scolaire de l'Ontario). Elles aident à fournir un bon cadre. »

« L'école de mon enfant était très en gagée. Ils ont changé son nom sur toutes les listes officielles. Mon enfant leur avait donné la nouvelle en juin au début des vacances d'été. À la rentrée en septembre, son genre affirmé, toutes les modifications avaient déjà été apportées. »

SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario ») instruit aux conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'éducation qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement sur la base des motifs protégés du Code des droits de la personne de l'Ontario. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures visant à reconnaître, entre autres, que : les élèves trans ont le droit de se faire adresser la parole au moyen du nom et des pronoms de leur choix; les dossiers officiels

SOUTENIR VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique comprend des procédures ou processus visant à l'adoption du nom et des pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

devraient refléter dans la mesure du possible l'identité sexuelle vécue de l'élève, y compris ses choix en matière de nom et de pronoms; les élèves ont le droit à la vie privée et les écoles doivent respecter le caractère confidentiel du statut de transgenre.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails sur les procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant. Si c'est le cas, elle pourrait vous orienter sur la façon d'apporter des

modifications au dossier scolaire ou au relevé de notes de votre enfant.

RESSOURCES

Toronto District School Board : Les Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Independent/Non-Conforming Students and Staff énonce la procédure à suivre par le conseil scolaire en cas de modifications à apporter dans les informations inscrites au dossier scolaire ou au relevé de notes d'un élève.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE \(ANGLAIS\)](#)

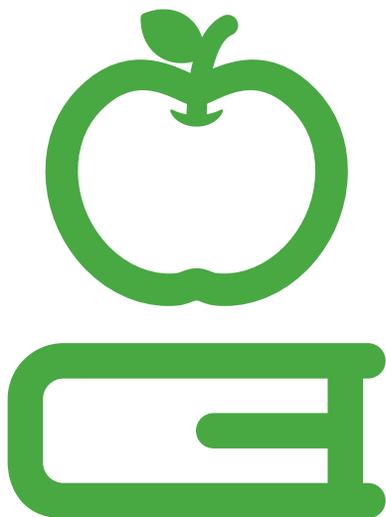


DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANT.ES ET ÉLÈVES

LE DÉFI

Il se peut que certains membres du personnel scolaire se montrent hostiles à l'idée de prendre des mesures d'accommodement pour votre enfant. En raison de leur position d'autorité, leur réticence à affirmer l'identité de genre de votre enfant peut contribuer à la création d'un milieu transphobe pour votre enfant.

Selon une enquête nationale sur l'inclusivité des milieux scolaires au Canada, 23 % des élèves trans ont signalé avoir entendu des enseignants utiliser un langage transphobe sur une base quotidienne ou hebdomadaire (Taylor & Peter, et coll., 2011).



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

- « Il arrivait que les enseignants n'utilisaient pas les bons pronoms, ou bien l'administration de l'école étaient du côté de l'enseignant plutôt que de l'élève lorsqu'un tel cas était signalé. »
- « À son retour de congé de maternité, l'entraîneuse des meneuses de claqué de ma fille était irrespectueuse et hostile envers elle. »
- « Le directeur d'école a déclaré : bien, on ne peut apporter des mesures d'accommodement pour un seul enfant. »
- « Certains enseignants n'étaient simplement pas en mesure de comprendre. »
- « L'école s'était montrée très favorable, malgré la présence de quelques enseignants et entraîneurs transphobes. »
- « Il arrive que l'école oublie d'aviser les enseignants suppléants. Par conséquent, il arrive que l'enseignant suppléant mégenre les élèves. C'est très blessant pour eux. »

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANT.ES ET ÉLÈVES

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves ont « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence » et « à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles) ».
- N'oubliez pas : puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La Politique de prévention de l'intimidation et intervention (2018) exige que chaque conseil scolaire mette en œuvre sa propre politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation. De plus, elle exige que tout membre du personnel témoin d'un cas d'intimidation intervienne et le signale au directeur de l'école. Les directeurs sont tenus d'étudier chaque rapport d'intimidation, de communiquer avec les parents des élèves concernés (à moins que ceux-ci soient âgés

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS ?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignant.es ?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé des allié.es parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école ?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER ?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers ? Est-ce que cette politique prévoit des procédures en cas de harcèlement ou de discrimination de la part d'un personnel scolaire ?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire ? Cette personne pourrait être un.e agent.e de liaison 2SLGBTQI, un.e agent.e responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

de 18 ans ou plus), de décider des mesures disciplinaires, d'offrir du soutien aux élèves concernés et de signaler le cas à l'externe si nécessaire (p. ex., au service de police ou au service d'aide à l'enfance).

- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation

inclusive dans les écoles de l'Ontario ») instruit aux conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle.



DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANT.ES ET ÉLÈVES

RESSOURCES

Les ressources suivantes pourraient vous être utiles :

Ressources pour les éducateurs.rices (la liste se trouve à la fin du guide) :

- Ateliers offerts par Égale aux enseignant.es et au personnel des écoles de l'Ontario sur comment créer des espaces sûrs
- Guide de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
- Welcoming Schools Guide
- En Ontario, les enseignant.es font partie de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Si le comportement d'un de ses membres vous préoccupe, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Ordre. Pour obtenir de plus amples informations sur comment déposer une plainte officielle, visitez le :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Les écoles et les conseils scolaires relèvent de compétences provinciales : en cas d'atteinte aux droits de votre enfant par l'un d'eux, vous pouvez déposer une plainte auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Pour obtenir de plus amples informations sur comment déposer une plainte officielle, visitez le :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES

LE DÉFI

Malheureusement, les élèves 2SLGBTQI courent plus de risque que les autres d'être victime de discrimination et de harcèlement. Il se pourrait que d'autres élèves aient un comportement discriminatoire, harcelant ou intimidant envers votre enfant.

D'ailleurs, une enquête pancanadienne sur l'inclusivité indique que :

- 90% des élèves trans ont signalé avoir entendu des commentaires transphobes sur une base quotidienne ou hebdomadaire de la part d'autres élèves;
- 74% des élèves trans ont signalé avoir été victimes de harcèlement verbal fondé sur leur expression de genre;
- 78% des élèves trans ont avoué ne pas se sentir en sécurité à l'école d'une façon ou d'une autre; et
- 44% des élèves trans ont signalé avoir manqué des jours de classe, car ils ne se sentaient pas en sécurité

(Taylor & Peter et al., 2011).



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Mon fils savait qu'il pouvait aller voir la conseillère en orientation en cas de problème. Non seulement pouvait-il aller la voir, il savait qu'elle pouvait régler ses problèmes. Il avait une pleine confiance envers les capacités de la conseillère. »

« Les enseignants suppléants ne gardent jamais un contrôle sur la classe aussi bien que le fait l'enseignant attitré. Lorsqu'il y a un intimidateur dans la classe, on blague en disant que ce n'est pas l'intimidateur d'un seul élève, mais de tous les élèves. On dit que c'est un enfant en difficulté qui cherche le trouble avec tout le monde. Lorsque cela arrive, l'intimidateur fait vraiment sa loi dans la classe. »

« Les écoles ont voulu apporter leur appui. Nous n'avons jamais senti qu'ils prenaient nos préoccupations à la légère. »

« Les microagressions (souvent involontaires) dans ce contexte d'un monde hostile ont sérieusement affecté le sentiment d'appartenance de mon enfant. »

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT :
ENTRE ÉLÈVES >

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves ont « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence » et « à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles) ».
- N'oubliez pas : puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario ») instruit aux conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle.
- La Politique de prévention de l'intimidation et intervention exige que chaque conseil scolaire

SOUTENIR VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique prévoit des procédures en cas d'intimidation transphobe?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

mette en œuvre sa propre politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation. De plus, elle exige que tout membre du personnel témoin d'un cas d'intimidation intervienne (s'il voit l'événement se produire) et le signale au directeur d'école. Les directeurs sont tenus d'étudier chaque rapport d'intimidation, de communiquer avec les parents des élèves concernés (à moins que ceux-ci soient âgés de 18 ans ou plus), de décider des mesures disciplinaires, d'offrir du soutien aux élèves concernés et de signaler le cas à l'externe si nécessaire (p. ex., au service de police ou au service d'aide à l'enfance)

- Chaque école devrait disposer de sa propre politique

de prévention et d'intervention contre l'intimidation et d'un code de conduite en milieu scolaire qui décrivent en détail les procédures de dénonciation et de médiation en cas de harcèlement ou d'intimidation. Ces politiques peuvent faire mention explicite ou non de la protection de l'identité et de l'expression de genre.

RESSOURCES

Préparer les élèves à la transition d'un camarade de classe transgenre ou de genre divers.

CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE (ANGLAIS)



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES

LE DÉFI

Puisque les cours d'éducation physique et de santé et les activités sportives sont souvent organisés de façon sexospécifique, les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers peuvent vivre un moment difficile lors de ces activités ou dans les espaces dédiés au sport. Selon le curriculum des cours d'éducation physique et santé, les cours de santé doivent aborder des sujets parfois genrés, comme les relations saines, la puberté et la santé sexuelle et reproductive. Dans ce contexte, les élèves au genre et à l'attirance (l'orientation sexuelle) divers peuvent se sentir exclus. Potentiellement problématiques, ces sujets peuvent exclure les expériences vécues par les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers, notamment lorsque les parties du corps sont attribuées au genre plutôt qu'au sexe, et lorsque les sujets d'attirance (l'orientation sexuelle) et de santé sexuelle sont abordés de manière cisnormative et hétérocentrique.

De plus, l'activité physique intense peut causer des problèmes de respiration aux élèves qui dissimulent le volume de leurs poitrines par compression. Une récente étude communautaire met en évidence que plus de 97 % des participants ont vécu de mauvaises expériences en dissimulant leur poitrine, notamment des problèmes respiratoires : de l'essoufflement, des infections respiratoires, voire des pneumothorax dans les cas graves (Peitzmeier, Gardner, Weinand, Corbet et Acevedo, 2017).

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Après que mon fils trans soit sorti du placard à la fin de sa huitième année, son école secondaire a modifié son horaire afin qu'il n'ait pas à participer aux cours d'éducation physique en neuvième année (il participera à un cours d'éducation mixte en onzième année). Cette solution lui convient mieux et lui donne le temps de s'adapter au contexte de l'école secondaire, d'affirmer son identité masculine. »

« Mon fils est allé voir sa professeure d'éducation physique préférée pour qu'elle lui monte un cours d'étude personnalisé, afin qu'il puisse suivre son propre programme. Elle l'a aidé à établir un programme d'entraînement d'haltérophilie qui lui a permis de bâtir la musculature masculine qu'il voulait tellement et dont il avait tant besoin. Il y a travaillé très fort. »

« Mon enfant a dû abandonner ses cours d'éducation physique. Il ne voulait pas faire partie d'une classe remplie de garçons. »

« Les classes divisées par genre étaient un vrai problème pour les élèves de genre divers!! Participer au nouveau cours sur l'étude des genres a été une expérience malaisante pour mon enfant, car l'enseignant semblait approcher la notion de l'identité transgenre comme si c'était une nouveauté. Mon enfant s'est senti stigmatisé. »

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES >

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Le plus grand défi que nous avons dû surmonter concernait les cours d'éducation physique, et ce, même si tout le monde voulait bien faire. Il y a le problème des vestiaires et des cours d'éducation physique divisés par genre. Lors de sa transition, quand l'enfant devrait-il changer de vestiaire? En réalité, le plus grand problème pour mon garçon était le fait qu'il dissimulait sa poitrine : faire du sport alors que la poitrine est compressée est vraiment une mauvaise idée. »



SOUTENIR VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

POLITIQUE ET LÉGISLATION

Les gouvernements fédéral et provinciaux et les conseils scolaires n'exigent pas que les écoles organisent leurs cours d'éducation physique et santé de manière genrée ou non. Ce sont les écoles qui, individuellement, décident de la manière dont les cours d'éducation physique seront organisés (souvent en fonction de leur capacité d'accueil et des données démographiques issues des inscriptions).

Dans les équipes de sports de compétition au Canada (activités parascolaires), les jeunes sont séparés par genre et selon le sport.

- La Commission des droits de la personne en Ontario et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario reconnaissent qu'« à des fins juridiques et sociales, une personne dont l'identité sexuelle ne correspond pas au sexe lui ayant été assigné à la naissance devrait faire l'objet d'un traitement basé sur son identité sexuelle vécue » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p. 15). Cela signifie que les élèves ont le droit à l'accès aux espaces genrés en fonction de leur identité sexuelle vécue plutôt que de leur sexe assigné à la naissance. Dans le contexte du système d'éducation de l'Ontario, la politique prévoit que « Les élèves trans ont le droit d'utiliser les toilettes et autres installations qui correspondent à leur identité sexuelle vécue, et prendre part aux cours d'éducation physique ou autres, en fonction de cette identité. » (Commission des droits de la

personne de l'Ontario, 2014, p. 53).

- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario élabore le curriculum relatif à l'éducation des jeunes de la maternelle à la douzième année. Toutefois, ce curriculum ne prévoit rien quant à la manière dont les classes devraient être organisées selon les sexes.
- Ce sont les écoles qui, individuellement, décident de la manière dont les cours d'éducation physique seront organisés selon les sexes. La plupart du temps, elles basent leurs décisions sur les ressources qu'elles ont, la capacité d'accueil dont elles disposent et les données démographiques issues de leurs inscriptions.

RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les manières de dissimuler sa poitrine sainement, jetez un coup d'œil à :

- The Binding Health Project

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- I Heart My Chest: A chest health resource for trans* folk

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS
SPORTIVES >

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES



DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

École : Quelles solutions s'offrent à vous?

- Est-ce que les cours d'éducation physique et santé sont genrés?
S'ils le sont, votre enfant devrait avoir la possibilité de choisir le cours qu'il préfère. Rappelez-vous que les élèves ont le droit d'utiliser les installations (comme les toilettes, les vestiaires, et les espaces de genre neutre) et de prendre part aux cours qui correspondent à leur identité sexuelle vécue et non au sexe assigné à la naissance.
- Y a-t-il des cours de genre neutre qui sont offerts?
Il se peut que vous soyez en mesure de changer votre cours d'éducation physique pour un autre, comme des cours de danse, de mise en forme et de nutrition, ou par un cours d'une autre année qui ne serait pas genré, par exemple.

- Est-ce que l'école dispose d'un vestiaire dans lequel les personnes trans ou de genre divers se sentent à l'aise de se changer lors d'événements sportifs ou d'activités sportives?
Ce critère n'a pas nécessairement besoin de cadrer avec la manière dont le cours ou l'activité est organisé. Par exemple, un élève pourrait conclure qu'il se sent plus à l'aise de participer aux cours d'éducation physique pour fille et d'utiliser les vestiaires de genre neutre.
- Est-il possible de suivre un cours en ligne à la place?
Certains conseils scolaires proposent des cours accessibles en ligne, ce qui pourrait donner d'autres solutions.

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique prévoit une

mesure d'accommodement quant aux cours d'éducation physique et santé et aux activités sportives?

- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

GESTION DES DIVULGATIONS

LE DÉFI

Il peut être difficile pour vous et votre enfant de savoir à qui divulguer son identité de genre et les mesures d'accommodement mises à sa disposition et de déterminer quoi dire à qui. Divulguer les informations au personnel, aux élèves et aux parents assure de mettre tout le monde au courant de l'identité de votre enfant, ainsi que le nom et les pronoms de préférence de celui-ci. Or, faire ainsi compromet la vie privée que votre enfant souhaite conserver.

Malheureusement, il n'existe pas de « réponse unique » : tout dépend de l'élève et de son milieu scolaire. Rappelez-vous qu'il est possible de divulguer des informations différentes et de manières différentes à chaque groupe de personnes (personnel de l'école, élèves, autres parents). Il pourrait se révéler nécessaire de divulguer plus d'informations aux enseignants et au personnel qu'aux élèves et aux autres parents, car en raison de leur position de pouvoir, ils peuvent accéder aux informations sensibles contenues dans le relevé de notes et les documents scolaires de votre enfant.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Une atmosphère transphobe régnait à l'école intermédiaire. À cette époque, mon enfant n'avait pas encore affirmé son identité et n'aurait pas été à l'aise de le faire. Je suis certain que l'école aurait essayé de nous aider si nous leur avions demandé. Mais malheureusement, cette dernière perpétuait un milieu transphobe sur la (fausse) croyance que leur établissement ne comptait aucun élève trans. »

« Mon fils ne va plus à cette merveilleuse école. Même si tout le monde était merveilleux (les élèves, le personnel) et que c'était un bel endroit, tout le monde voyait mon fils comme « celui qui avait changé »... Il a donc décidé qu'il voulait aller à une nouvelle école, dans laquelle personne ne le connaissait. Il va maintenant à une nouvelle école, dans laquelle il est vu simplement comme un garçon, pas comme un trans. »

« L'administration scolaire n'est pas favorable aux personnes trans. On m'a traité différemment quand je leur ai demandé des mesures d'accommodement ou quand je soutenais mon enfant. »

« Le succès des mesures d'accommodement dépendait largement des caprices de chacun des membres du personnel administratif. C'était plutôt aléatoire. »

« Mon enfant aimerait qu'un minimum de personnes soit informé. Toutefois, j'ai l'impression que je devrais expliquer les besoins d'intimité au professeur d'éducation physique, etc. »

GESTION DES DIVULGATIONS >

GESTION DES DIVULGATIONS

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon les Principes directeurs sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse »
- Puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. Selon le code, « les élèves ont le droit à la vie privée et les écoles doivent respecter le caractère confidentiel du statut de transgenre. Ce statut ne devrait pas être divulgué à quiconque, à moins que l'élève ne le demande ou que cette information soit nécessaire pour combler un besoin particulier en matière d'accommodement. » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p 54)
- La note Politique/Programmes no. 119 du Ministère de l'Éducation (« Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario ») instruit aux conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique comprend des procédures ou processus visant à l'adoption du nom et des pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté 2SLGBTQI ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison 2SLGBTQI, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle. Cela comprend l'élaboration de politiques et de procédures visant à reconnaître et à soutenir les droits des élèves en matière de vie privée et de discrétion.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour les élèves trans ou de genre divers. Ces

politiques pourraient vous donner plus de détails sur les procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant.

RESSOURCES

Allez au « Plan de communication » à la p. 41.. Avec ce modèle, vous et votre enfant pourrez établir qui sera informé de quoi, comment, par qui et quand.





LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION

Il peut s'avérer déconcertant et ardu d'affirmer son identité et d'en venir à des accommodements avec l'école. Cette section fournit des outils de planification concrets et un soutien aux parents, aux enseignants et aux jeunes.

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES

POUR COMMENCER :

Entamer le processus du « sortir du placard » et demander des mesures d'accommodement à votre école peut être déroutant et délicat. La liste ci-dessous vous suggère des manières d'entamer le processus, inspirées par les témoignages et conseils d'autres parents. Il est important de se rappeler qu'il n'existe pas qu'un seul processus de transition. Il se pourrait donc que certaines étapes ne vous concernent pas

- Parlez à votre enfant
- Connaissez les solutions qui s'offrent à vous – Informez-vous si l'école de votre enfant ou votre conseil scolaire ont mis en œuvre une politique d'accommodement ou une politique de soutien aux jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers.
- Prenez les décisions ensemble – Consultez le modèle de plan d'accommodement et de divulgation.
- Trouvez vos allié.es à l'école – ces personnes feront partie de l'équipe de soutien à l'affirmation de genre de votre enfant.
- Organisez une réunion avec vos allié.es ou avec l'équipe de soutien à l'affirmation de genre
- Au besoin, organisez une réunion avec le personnel scolaire qui interagit directement avec votre enfant. Si vous pensez rencontrer des embûches pendant la réunion, vous pouvez toujours demander de l'aide à votre équipe de soutien afin de faciliter la discussion. Pendant cette réunion, vous devriez discuter :
 - Des besoins de votre enfant et des mesures d'accommodement
 - De vos attentes envers l'école concernant la mise en œuvre de ces mesures d'accommodement et du respect de ses besoins
 - De la manière de s'adapter ou de se préparer lors de la présence d'un.e enseignant.e suppléant.e ou d'une sortie éducative
- Du suivi avec votre enfant et du maintien d'une discussion constante – Évaluez la mise en œuvre des mesures d'accommodement à l'aide de la fiche d'évaluation de l'inclusion des genres divers
- Au besoin, allez chercher votre propre soutien

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES >

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

- « Écoutez vos enfants et croyez-les. Croyez vos enfants. Ils vous disent la vérité. Ils essaient de s'exprimer du mieux qu'ils le peuvent. Suivez leurs traces et croyez-les. »
- « Il n'y a pas de période fixe de transition. Il n'y a pas qu'une bonne manière de faire sa transition. »
- « C'était très isolant et déroutant au début. Nous ne savions aucunement comment procéder et comment soutenir notre enfant. Nous cherchions désespérément de l'information et une communauté. Le fait de rencontrer d'autres personnes ayant déjà vécu ou vivant actuellement ce genre d'expérience nous a beaucoup aidé. Cela vous donne l'impression d'avoir des alliés et des défenseurs de la cause à vos côtés. »

- « Ce n'est pas la responsabilité d'un enfant que de s'occuper des difficultés de ses parents. »
- « Sentir que je ne suis pas la seule personne à soutenir mon enfant aide beaucoup. »
- « Actuellement, beaucoup de parents peinent à surmonter ces difficultés que nous pose la vie scolaire que nous avons tous en commun. »

INTRODUCTION À PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

Maintenant que vous avez une idée des défis que votre enfant pourrait rencontrer dans son milieu scolaire, vous serez en mesure de déterminer avec lui les mesures d’accommodement qu’il voudrait bien mettre en oeuvre, de trouver des allié.es potentiel.les au sein de l’école, de déterminer les plans de communication et de divulgation en milieu scolaire, de commencer une planification proactive pour la sécurité de votre enfant et d’élaborer un plan afin de superviser et de revoir le climat d’inclusion de l’école.

Trouver les allié.es de votre enfant au sein de l’école est une étape essentielle du plan de soutien à l’affirmation de genre. Un.e allié.e devrait faire partie du personnel scolaire, avoir une relation de confiance avec votre enfant et comprendre et soutenir son identité et son expression de genre. Cette personne peut être personnel enseignant, de conseillère scolaire, ou de la direction, ou bien même la personne responsable de l’AGS.

Dans le modèle suivant, vous devrez indiquer qui sont le principal allié membre du personnel, la première personne que consultera votre enfant en cas de problème à l’école, et les membres de l’équipe de soutien à l’affirmation de genre,

les personnes responsables de mettre en œuvre le plan de soutien à l’affirmation de genre. Le principal allié membre du personnel devrait être quelqu’un que votre enfant peut aisément aller voir à l’école, et avec lequel votre enfant se sent à l’aise à discuter de ses problèmes. Autant le principal allié membre du personnel que les membres de l’équipe de soutien à l’affirmation de genre devraient être des membres du personnel scolaire en qui vous et votre enfant avez confiance.

Dans le modèle, en plus de devoir indiquer qui sont vos allié.es, vous devrez déterminer vos besoins scolaires, autant ceux qui se manifesteront avant la mise en œuvre du plan de soutien à l’affirmation

de genre que ceux qui apparaîtront lorsque le plan est en place. Ces besoins peuvent être multiples : apporter des modifications aux infrastructures, comme l’aménagement de toilettes et de vestiaires de genre neutre; apporter des modifications aux politiques en place, comme ajouter l’identité et l’expression de genre aux motifs protégés au code de conduite ou à la Stratégie de prévention et d’intervention en matière d’intimidation; former ou éduquer le personnel de l’école, les parents ou les élèves; et gérer la divulgation des informations aux membres du personnel, les élèves ou les parents.

INTRODUCTION À PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

« La première étape consiste à mettre des gens de votre côté. »

« Beaucoup de parents, quand ils réalisent qu’ils doivent aller parler au personnel de l’école, se disent “c’est évident que je vais aller parler au directeur d’école”. Toutefois, il n’est pas nécessairement votre meilleur allié. Si vous savez déjà qui sont vos meilleurs alliés, allez les voir en premier. Ils pourront préparer le terrain pour l’entretien avec le directeur d’école et s’assurer qu’il soit aussi réceptif que possible. »

« Mon fils savait qu’il pouvait aller voir la conseillère en orientation en cas de problème. Non seulement pouvait il aller la voir, il savait qu’elle pouvait régler ses problèmes. Mon fils avait une totale confiance envers les capacités de sa conseillère. »

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

Nom de l’élève (nom de préférence) : _____

Nom légal : _____

Pronom : _____

Année : _____

Enseignant.e : _____

École : _____

Date : _____

Principal allié membre du personnel : _____

Membres du personnel qui font partie de l’équipe de soutien à l’affirmation de genre : _____

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

DOMAINE D'ACCOMMODEMENT	QUOI? Qu'est-ce qu'un besoin d'accommodement?	QUAND? Quand la mesure d'accommodement pourra-t-elle être mise en œuvre?	BESOINS PRÉALABLES Y a-t-il des préparations nécessaires avant de mettre en œuvre les mesures d'accommodement? (Mises à jour de la politique? Formation/éducation? Infrastructure?)	BESOINS ACTUELS : Que doit-il se passer maintenant que les mesures d'accommodement ont été mises en œuvre? (Mises à jour de la politique? Formation/éducation? Infrastructure?)
NOM ET PRONOMS CHOISIS	POUR L'ÉLÈVE			
	SYSTÈMES DE DONNÉES (listes de présences, bulletins scolaires, test de l'OQRE)			
ACCÈS AUX ESPACES GÉNÉRÉS — comme les toilettes et les vestiaires				
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ				

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE COMMUNICATION

MESURE D'ACCOMMODEMENT ADDITIONNELLE :						
QUI : Qui sera informé? Qui ne sera pas informé?	QUI : Qui sera informé? Qui ne sera pas informé?	QUI : Qui prendra le rôle du communicateur? (L'élève? Le parent? L'allié? Le directeur d'école? L'enseignant? Un membre de l'équipe de soutien à l'affirmation du genre?)	QUOI : Quelles informations seront communiquées? (Le changement de nom? Les nouveaux pronoms? Les attentes? Les mesures d'accommodement?)	COMMENT : Comment les informations seront-elles communiquées? (discussion ou annonce en personne, par courriel ou par lettre)	QUAND : Quand les informations seront-elles communiquées?	PRÉSENCE : Est-ce que l'élève sera présent? (Dans le cas où ce n'est pas l'élève qui partage les informations)
PERSONNEL : Quels membres du personnel seront informés? (Tout le personnel? Seulement les enseignant.es qui interagissent avec l'élève?)	INTERACTION DIRECTE Travaille directement avec l'élève					
	INTERACTION INDIRECTE Ne travaille pas directement avec l'élève					
CAMARADES : Quels camarades seront informés? (Seulement les camarades de classe? Seulement les camarades de la même année? Seulement les ami.es? Tous les élèves?)						
PARENTS : Quels parents seront informés? (Aucun parent? Seulement les parents des camarades de classe? Seulement les parents des élèves de la même année? Tous les parents?)						

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE COMMUNICATION

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : Les activités qui seront touchées					
ENSEIGNANT.ES SUPPLÉANT.ES : Gestion des informations à partager avec les enseignant.es suppléant.es					
SORTIES ÉDUCATIVES : Informations à partager en cas de sortie scolaire					

PLANIFICATION PROACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE

Le principal allié membre du personnel est : _____

En cas d'erreur sur le nom ou le pronom de l'élève, le personnel devra : _____

À quoi pouvons-nous nous attendre si la vie privée de l'élève est compromise? : _____

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLANIFICATION PROACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE

Comment est-ce que les incidents ou dynamiques sociales négatives avec les camarades, le personnel, ou avec les autres parents seront traités? :

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Est-ce qu'il y a d'autre enfant de la famille qui va à cette école? _____

Y a-t-il des choses à considérer à propos des autres enfants de la famille? _____

SUPERVISION ET RÉVISION

Comment le plan sera-t-il supervisé? _____

Quand le plan sera-t-il revu? _____

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

Voici l'occasion d'évaluer le niveau d'inclusion des élèves trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers dans votre école.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les points à évaluer concernant vos enseignant.es, vos camarades de classe et votre milieu scolaire. Il est important de garder à l'esprit que vos réponses doivent se baser sur les expériences vécues et les impressions que vous avez à l'école en matière de sécurité, d'inclusion et de bien-être.

Réfléchissez à chaque point et donnez une note à votre école selon l'échelle. Il se peut que certains sujets ne s'appliquent pas à votre situation. N'hésitez pas à les ignorer. Si une situation qui s'applique à vous ne figure pas au tableau, vous pouvez l'ajouter dans l'espace prévu au bas du tableau. Lorsque vous aurez fini d'évaluer votre école, jetez un coup d'oeil à vos réponses et déterminez les points sur lesquels votre école devrait le plus travailler. Réfléchissez ensuite aux étapes que vous pourrez entreprendre afin de vous assurer que les accommodements requis sont faits.

PAR EXEMPLE:

POINTS À ÉVALUER	ANNÉE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
L'école dispose d'une toilette dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité		<ul style="list-style-type: none"> L'école dispose d'une toilette de genre neutre dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité. En revanche, c'est la seule de notre très grande école, et il arrive donc que j'en sois trop loin pour pouvoir l'utiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> Demander au directeur s'il est possible d'utiliser la toilette du personnel dans les moments où je me trouve trop loin de la toilette de genre neutre.
Les enseignants et le personnel de l'école utilisent toujours mes pronoms de préférence		<ul style="list-style-type: none"> Mon titulaire de classe utilise mes pronoms de préférence. Toutefois, mes professeurs de musique et d'éducation physique me mégenrent beaucoup devant la classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une rencontre avec mon titulaire de classe et lui demander s'il peut discuter de mes pronoms de préférence avec mes professeurs de musique et d'éducation physique.

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

MAINTENANT, C'EST À VOTRE TOUR!

Fiche d'évaluation de l'inclusion de genre divers pour :

_____ (Votre école)

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
L'école dispose d'une toilette dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité	   		
L'école dispose d'un vestiaire dans lequel je me sens à l'aise et en sécurité	   		
Lorsque mon enseignant s'adresse à la classe, il utilise un vocabulaire et un langage qui me donne un sentiment d'inclusion	   		
Les autres élèves utilisent toujours mon nom choisi	   		
Les autres élèves utilisent toujours mes pronoms choisis	   		
S'il quelqu'un commet une erreur dans mon nom ou dans mes prénoms, il la corrige de façon à ce que je me sente à l'aise et en sécurité	   		

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
Les enseignant.es et le personnel de l'école utilisent toujours mes pronoms choisis	   		
Je peux m'inscrire dans n'importe quel club ou équipe sportive tout en affirmant mon genre	   		
C'est mon nom choisi qui apparaît sur les épreuves uniformes et les lettres que m'envoie l'école	   		
S'il quelqu'un commet une erreur dans mon nom ou dans mes prénoms, il la corrige de façon à ce que je me sente à l'aise et en sécurité	   		
C'est mon nom choisi qui apparaît sur mes bulletins scolaires	   		
Lorsque nous apprenons l'anatomie humaine à l'école, aucun genre n'est spécifié	   		
Les enseignants suppléants savent qu'ils doivent utiliser mon nom choisi	   		

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
Les autres élèves me traitent avec respect			
Personne à l'école n'utilise de langage irrespectueux envers moi en raison de mon identité ou de mon expression de genre			
Je me sens inclus et en sécurité lorsque la classe fait une excursion éducative			
Je me sens en contrôle des informations que je veux partager			
Ajoutez votre point à évaluer :			

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

LES TROIS POINTS SUR LESQUELLES IL FAUT PORTER LE PLUS D'ATTENTION	PROCHAINES ÉTAPES
1.	
2.	
3.	

À PROPOS DE ÉGALE

Egale est le principal organisme canadien consacré aux questions et aux personnes 2SLGBTQI. Il améliore et sauve la vie des personnes par la recherche, l'éducation, la sensibilisation et la promotion des droits de la personne et de l'égalité au Canada et partout dans le monde. Son travail favorise la création de sociétés et de systèmes reflétant la vérité universelle voulant que toute personne soit égale, sans aucune exception.

RÉFÉRENCES

Boskey, E. R. (2014). Understanding transgender identity development in childhood and adolescence. *American Journal of Sexuality Education*, 9(4), 445-463. doi:10.1080/15546128.2014.973131

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. (avril 2004). Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme. Tiré de : <http://www.ctf-fce.ca/Documents/BGLTTPolicies-French.pdf>

Durham District School Board. (2012). Durham District School Board: Supporting our transgender students. Tiré de <http://ddsb.ca/AboutUs/EquityInclusiveEducation/Documents/Supporting%20Our%20Transgender%20Students.pdf>

Égale. (mars 2017). Webinars. Tiré de <https://egale.ca/training-workshops/>

Elora Public School. (2016). Elora Public School code of conduct. Tiré de Upper Grand District School Board website: <http://www.ugdsb.ca/elora/wp-content/uploads/sites/5/2016/02/ELORA-PUBLIC-SCHOOL-CODE-OF-CONDUCT.pdf>

Howick Central Public School. (2014). Howick Central Public School bullying prevention and intervention plan. Tiré de Avon Maitland District School Board website: <https://22.files.edl.io/27ac/10/15/20/182249-bee9f776-4a9f-47c2-bd0d-95ec12ca1add.pdf>

Jean Little Public School. (2015). Jean Little Public School bullying prevention and intervention plan. Tiré de Upper Grand District School Board website: <http://www.ugdsb.ca/jeanlittle/wp-content/uploads/sites/19/2016/02/Bullying-Prevention-Plan-Accessible2015-JeanLittle.pdf>

Keith Wightman Public School. (2016). Keith Wightman Public School code of conduct. Tiré de <http://keithwightman.kprdsb.ca/pdf/81705627/83074767>

Lakehead District School Board. (2010). Sexual orientation and gender identity policy. Tiré de <https://www.lakeheadschoools.ca/docs/Board/Policies%20And%20Procedures/8000%20School-Community%20Relations/8072%20-%20Sexual%20Orientation%20and%20Gender%20Identity%20-%20Policy.pdf>

RÉFÉRENCES

- Milliken Public School. (2017). Milliken Public School code of conduct. Tiré du site Web du Toronto District School Board : <http://schoolweb.tdsb.on.ca/milliken/AboutUs/SchoolCodeofConduct.aspx>
- Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (2017). Traitements des plaintes | Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Tiré de : <http://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/complaints-process>
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2014). Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle. Tiré de : <http://www3.ohrc.on.ca/sites/default/files/Policy%20on%20preventing%20discrimination%20because%20of%20gender%20identity%20and%20gender%20expression.pdf>
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (1990). La Loi sur l'éducation (E.2). Tiré du site Web de gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/laws/statute/90e02>
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2012). Prévention de l'intimidation et intervention (no 144). Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/144.pdf>
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2012). Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires (no 128). Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/128.pdf>
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2013). Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario (119). Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/119.pdf>
- Conseillers scolaires Ontario. (2014). Élections municipales et scolaires en Ontario. Tiré de : <http://elections.ontarioschooltrustees.org/fr/>
- Open Parliament. (2017, June 6). Bill C-16 | openparliament.ca. Tiré de : <https://openparliament.ca/bills/42-1/C-16/>
- Ottawa-Carleton District School Board. (2016). Ottawa-Carleton District School Board gender identity and gender expression guide to support our students. Tiré de : <https://ocdsb.ca/common/pages/DisplayFile.aspx?itemId=1660075>
- Peitzmeier, S., Gardner, I., Weinand, J., Corbet, A., & Acevedo, K. (2017). Health impact of chest binding among transgender adults: a community-engaged, cross-sectional study. *Culture, Health & Sexuality*, 19(1), 64-75. doi:10.1080/13691058.2016.1191675
- QMUNITY. (2014). I Heart My Chest: A chest health resource for trans* folk. Tiré de : http://qmunity.ca/wp-content/uploads/2015/03/I_Heart_My_Chest_-_English_version.pdf
- Ruble, D. N., Taylor, L. J., Cyphers, L., Greulich, F. K., Lurye, L. E., & Shrout, P. E. (2007). The role of gender constancy in early gender development. *Child Development*, 78(4), 1121-1136. doi:10.1111/j.1467-8624.2007.01056.x
- Rushowy, K. (2016, August 31). Peel board to include all-gender washrooms in every high school. Toronto Star. Tiré de : <https://www.thestar.com/yourtoronto/education/2016/08/31/peel-board-to-include-all-gender-washrooms-in-every-high-school.html>
- Tribunaux de justice sociale Ontario (2017). Tribunaux de justice sociale Ontario : Formules et dépôt. Tiré de : <http://www.sjto.gov.on.ca/hrto/forms-filing/>
- Taylor, C., Peter, T., Campbell, C., Meyer, E., Ristock, J. L., Short, D., & Manitoba Teachers' Society. (2016). The every teacher project: On 2SLGBTQI-inclusive education in Canada's K-12 schools : final report. Tiré de : <https://egale.ca/awareness/every-teacher-project/>

RÉFÉRENCES

- Thames Valley District School Board. (2014). TVDSB: Guidelines for the accommodation of gender diverse and trans students and staff. Tiré de : <https://www.tvdsb.ca/en/students/resources/Documents/tvdsb-transgender-guidelines---final-2014.pdf>
- Toronto District School Board. (2013). TDSB guidelines for the accommodation of transgender and gender non-conforming students and staff. Tiré de : http://www.tdsb.on.ca/Portals/0/AboutUs/Innovation/docs/tdsb%20transgender%20accommodation%20FINAL_1_.pdf
- Toronto District School Board. (2014). Gender-based violence prevention office. Tiré de : <http://www.tdsb.on.ca/AboutUs/Innovation/GenderBasedViolencePrevention.aspx>



RESSOURCES ÉXISTANTES

Liste de ressources et soutien destinés
aux parents et aux jeunes. Inclut
des services communautaires, du
counseling
et des ressources en ligne.

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES PARENTS ET LES JEUNES

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Services à la famille Ottawa Around the Rainbow	Ottawa	Organisme qui offre une variété de programmes destinés aux jeunes LGBTTTQ, ainsi qu'à leurs parents et à leurs aidants.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Centre de santé communautaire du Centre-ville	Ottawa	Organisme qui offre du soutien et des conseils aux jeunes 2SLGBTQI âgés de 12 à 25 ans et à leurs familles. Appelez pour prendre rendez-vous.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 613-233-4443 x 2171
Central Toronto Youth Services (CTYS) : Pride and Prejudice	Toronto	Organisme qui offre des conseils de groupe et un service de consultation individuelle aux jeunes 2SLGBTQI2S âgés de 13 à 24 ans. Il offre aussi des consultations familiales et un service de soutien et d'éducation aux parents par l'entremise de leurs groupes « Families in TRANSition (FIT) and Transceptance »	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Toronto District School Board: Gender Independent Group (GIG)	Toronto	Groupe de soutien par les pairs et de soutien social s'adressant aux parents et aux enfants (de la maternelle à la neuvième année) offert par l'entremise du TDSB's Gender Based Violence Prevention Office.	Téléphone : (416) 898-0895
Chimo Youth and Family Services	Lindsay	Organisation communautaire de santé mentale qui accepte les jeunes et les familles 2SLGBTQI.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Alphabet Community Centre	London	Centre qui offre l'accès à des soins médicaux relatifs à l'affirmation de genre, du soutien en santé mentale et des ressources de soutien aux personnes et aux familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Quest Community Health Centre	St. Catherines	Centre qui offre l'accès à des soins médicaux relatifs à l'affirmation de genre ainsi que du soutien en santé mentale aux particuliers et aux familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES PARENTS ET LES JEUNES

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
NorWest Community Healthy Centre: The Other 10%	Thunder Bay	Centre qui offre des services accessibles aux personnes 2SLGBTQI2S, notamment : du soutien et des conseils par les pairs; un service de dépistage et de prescription en matière de santé sexuelle et des recommandations; du soutien médical pour les personnes en transition; et des recommandations pour d'autres centres de services spécialisés dans la région de Thunder Bay. Le Centre a en place un groupe jeunesse pour les personnes 2SLGBTQI âgées de 12 à 25 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Family Services of York Region: York Rainbow Support	Newmarket, Markham, Richmond Hill, Georgina	Organisme qui offre aux personnes 2SLGBTQI un service de consultation individuelle, de l'orientation familiale et du soutien par téléphone - York Rainbow support : 1 888 York-LGBT (1 888 967-5542).	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Family Services of York Region : 1-888-York-LGBT (1-888-967-5542).
My House – Rainbow Resources of York Region	Richmond Hill	Organisme situé dans la région de Richmond Hill qui offre des ressources de soutien social aux personnes 2SLGBTQI.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
North Bay Counselling Services	North Bay	Organisme qui offre des services de consultation tout particulièrement aux personnes 2SLGBTQI+.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)	Ottawa	Centre situé dans la région d'Ottawa qui offre l'accès à des soins de santé relatifs à l'affirmation de genre aux enfants âgés de moins de 18 ans. Recommandation d'un médecin requise.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Trans Family Kingston: Monthly Gathering	Kingston	Réseau social populaire constitué de personnes transgenres et de leurs familles qui accueille divers événements, notamment des rencontres mensuelles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Courriel : transfamilykingston@gmail.com

RESSOURCES ÉXISTANTES

PARENTS – SERVICES EN PERSONNE

RESSOURCES	À PROPOS	QUI JOINDRE?
<p>PFLAG</p> <p>En Ontario, les secteurs régionaux se trouvent à :</p> <p>Barrie-Simcoe County, Brantford, Cobourg-Northumberland, Cornwall/ Hawkesbury, Durham Region, Fenelon Falls, Hamilton/Wentworth, Kenora, Lindsay – Kawartha Lakes, London, Niagara, Muskoka, Ottawa, Owen Sound, Peel Region, Quinte – Belleville, Sarnia – Bluewater, Sault Ste. Marie, Sittsville, Timmins, Toronto, Waterloo/ Wellington/ Perth, Windsor/ Essex County, et York Region</p>	<p>Organisation qui offre du soutien direct aux personnes 2SLGBTQI ainsi qu'à leurs familles, dans plusieurs sections régionales d'un bout à l'autre du Canada.</p>	<p>PFLAG website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p> <p>PFLAG Chapters website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p> <p>Téléphone : 1-888-530-6777 ext. 226. Courriel : gender@pflafcanada.ca</p>

PARENTS – RESSOURCES EN LIGNE

RESSOURCES	À PROPOS	LIEN
<p>Canadian Parents of Trans and Gender Creative Kids (Enfants Transgenre Canada)</p>	<p>Site Web de l'association pancanadienne destiné aux parents d'enfants trans ou au genre créatif.</p>	<p>Gender Creative Kids website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p> <p>Gender Creative Kids Facebook: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p>
<p>Trans Parent Canada</p>	<p>Ressource nationale en ligne s'adressant aux parents d'enfants trans au Canada.</p>	<p>CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p>
<p>Families in TRANSition: A Resource Guide for Families of Transgender Youth</p>	<p>Ressource en ligne créée par les Central Toronto Youth Services s'adressant aux familles des jeunes trans.</p>	<p>CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF</p>

RESSOURCES ÉXISTANTES

PARENTS– RESSOURCES EN LIGNE

RESSOURCES	À PROPOS	LIEN
Gender Spectrum	Ressource américaine en ligne qui vise à aider la création de milieux inclusifs et respectueux pour les personnes de genre divers.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Family Acceptance Project	Organisme américain ayant pour but d'aider les jeunes LGBT en matière de recherche en ligne, d'intervention, d'éducation et d'initiative politique.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
The Gender Book	Ressource en ligne illustrée qui présente de manière amusante les notions de base du genre.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Becoming the Support Person Your Trans Child Needs: A Webinar for Caregivers	Webinaire préenregistré qui s'adresse aux aidants des jeunes trans. Il a pour but de guider les aidants dans leur soutien envers les jeunes trans. S'ajoute à cela un autre webinaire s'adressant aux éducateurs ainsi que des ressources supplémentaires.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Youthline	Ontario	Service de soutien par les pairs offert aux jeunes 2SLGBTQI2S, offert par téléphone, par message texte, par messagerie instantanée ou par courriel.	Téléphone : 1-800-268-9688 Message texte : 647-694-4275 Messagerie instantanée : www.youthline.ca Courriel : askus@youthline.ca .
Trans Lifeline	National	Service de soutien par téléphone aux personnes trans en crise de santé mentale. Offert partout au Canada.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 1-877-330-6366

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Central Toronto Youth Services (CTYS): Pride and Prejudice	Toronto	Centre qui offre des programmes de consultation de groupe et de consultation individuelle aux jeunes 2SLGBTQI2S âgés de 13 à 24 ans, ainsi qu'aux parents et aux aidants des jeunes transgenres.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Delisle Youth Services: Strong and Resilient (STARS)	Toronto	Programme d'accueil après l'école pour les jeunes 2SLGBTQI2S et les alliés âgés de 13 à 21 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Supporting Our Youth (SOY)	Toronto	Organisme qui offre une variété de programmes pour les jeunes 2SLGBTQI âgés de 29 ans et moins.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Egale Youth Outreach (EYO)	Toronto	Organisme qui offre de la consultation en santé mentale et de la consultation en cas de crise ou d'itinérance pour les jeunes LGBTGQ2S de 29 ans et moins. Il dispose aussi d'un centre d'accueil.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 1-844-44-Egale
Griffen Centre: reachOUT	Toronto	Centre qui offre une variété de programmes et de groupes aux jeunes 2SLGBTQI2S âgés entre 12 et 18 ans, ainsi qu'à leurs familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Native Youth Sexual Health Network: Two Spirit & Indigenous 2SLGBTQIQIA Mentors, Elders & Grandparents Support Circle	Toronto	Rassemblé et soutenu par le Native Youth Sexual Health Network, ce cercle de soutien donne l'occasion de partager des informations sur diverses activités communautaires ou culturelles, comme des cérémonies, des rassemblements, des événements et des ateliers.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE . Courriel : twospiritcircle@gmail.com
Open Closet	London	Groupe de soutien social qui s'adresse aux jeunes 2SLGBTQI2S âgés de 14 à 18 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
OK2BME	Kitchener and Waterloo	Organisme communautaire qui offre des services de santé mentale pour les jeunes 2SLGBTQI âgés de 13 à 18 ans, ainsi qu'à leurs familles. De plus, il offre de la consultation individuelle et a en place un groupe jeunesse.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Positive Space Network Halton	Oakville	Organisme qui tient des rencontres informelles et qui offre une variété de ressources et de soutiens sociaux pour les jeunes et autres membres de la communauté 2SLGBTQI.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Ten Oaks Project	Ottawa	Organisme qui offre deux camps d'été annuels pour les enfants 2SLGBTQI2S. L'un s'adresse aux enfants âgés de 8 à 17 ans et l'autre, aux jeunes âgés de 16 à 24 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
KIND	Ottawa	Organisme qui organise une variété de groupes de soutien par les pairs pour les personnes 2SLGBTQI dans la région d'Ottawa.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Spectrum Waterloo	Waterloo	Espace communautaire qui accueille une variété de rencontres informelles et de groupes d'entraide destinés à la communauté LGBT.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Réseau ACCESS Network	Sudbury	Organisme qui offre des services de santé sexuelle et de santé mentale aux personnes 2SLGBTQI.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
The Well	Hamilton	Centre de bien-être qui organise des groupes d'entraide destinés aux personnes 2SLGBTQI dans la région d'Hamilton.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Out on the Shelf	Guelph	Centre qui offre des ressources de soutien social aux personnes 2SLGBTQI dans la région de Guelph.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ENFANTS (12 ANS ET MOINS)

RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Flamingo Rampant Books	Série de livres féministes, en soutien à la cause 2SLGBTQI et qui fait la promotion de la diversité raciale. Elle s'adresse aux enfants et aux familles	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Camp Ten Oaks	Camps d'été d'une semaine pour les enfants de 8 à 17 ans dans la région d'Ottawa.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

ÉDUCATEURS

RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Draw the Line Against Transphobic Violence	Campagne contre la violence transphobe qui comprend des vidéos, des affiches et des plans de leçon pour les éducateurs. Les ateliers de formation de la campagne sont accessibles sur demande.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Egale's Introductory E-Modules	Série de modules en ligne élaborée par Égale qui sert d'introduction aux notions de base sur le genre et sur les notions de l'identité humaine, des identités transgenres et des systèmes d'oppression et de privilèges.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Working with Families of Trans Students: A Webinar for Educators and School Staff	Deux webinaires préenregistrés portant sur les manières dont les éducateurs et le personnel des écoles peuvent collaborer avec les familles et les aidants des élèves trans ou de genre divers afin de les aider dans leur milieu scolaire.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

ÉDUCATEURS		
RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Egale's Safer Schools Training	La formation Egale's Safer Schools Training, subventionnée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, offre gratuitement des ateliers de perfectionnement professionnel dans chacune des écoles de l'Ontario dans le cadre de la vision de l'Ontario soutenant un milieu scolaire sécuritaire et accueillant.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
MyGSA: Equity and Inclusive Education Resource Kit for Ontario High Schools	Guide de ressources offert par Égale aux écoles secondaires de l'Ontario ayant pour but de favoriser équité et inclusivité pour les élèves 2SLGBTQI. Certaines de ces ressources s'adressent aux éducateurs qui souhaitent créer un AGH actif, visible et inclusif dans leurs propres écoles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Supporting Transgender and Transsexual Students in K-12 Schools Guide	Guide d'information créé par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et ayant pour but d'informer les éducateurs et le personnel scolaire sur les manières de soutenir les élèves trans ou de genre divers dans les salles de classe et plus généralement à l'école.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF
Welcoming Schools Guide	Site Web qui offre une panoplie de ressources aux éducateurs et au personnel des écoles dans le but de les aider à soutenir et à favoriser un milieu d'apprentissage positif et inclusif pour les jeunes 2SLGBTQI.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE